

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

**Band:** 13 (1905)

**Heft:** 51

**Rubrik:** Correspondances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCES.

---

### I. — Un Appel à l'Eglise ancienne-catholique.

On nous écrit : « La Direction de la *Revue internationale de théologie* voudrait-elle permettre à un catholique français de lui signaler une brochure qui vient de paraître à Lyon (Agence générale des journaux, rue Thomassin), sous ce titre : *Nécessité d'une Révolution ecclésiastique en France*. Peut-être trouverez-vous les mots « Révolution ecclésiastique » excessifs. Je ne vous écris ni pour les défendre, ni pour les blâmer, mais uniquement pour vous signaler les passages de cette brochure qui semblent contenir un appel à l'Eglise ancienne-catholique et particulièrement à son épiscopat. L'auteur, qui s'adresse « au Parlement et au Public français », compte évidemment sur un *Los von Rom*, qui sera peut-être plus considérable qu'on ne pense. Dans cette hypothèse probable, il propose « que les prêtres nécessaires pour le service des paroisses soient nommés par les habitants de la paroisse » (p. 11); que les paroisses « constituent entre elles des circonscriptions plus étendues ou diocèses, et qu'un diocèse soit pourvu d'un évêque et d'un conseil synodal ou épiscopal, chargé de pourvoir aux intérêts généraux des Eglises ». Il propose que « l'évêque et les membres du conseil synodal soient élus par les prêtres en charge et par des délégués de chaque paroisse ». Il ajoute (p. 13) : « Cet évêque trouvera aisément des consécrateurs parmi les évêques *élus de même, ailleurs qu'en France*. »

» Ceux des catholiques français qui sont d'accord avec l'auteur de cet Appel, sont, bien certainement, persuadés que le gouvernement français, étant donnée la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne saurait empêcher et qu'il n'empêchera de fait ni la formation de ces paroisses ou de ces associations culturelles (peu importe le nom), ni l'élection qu'elles feront de leurs prêtres et de leurs évêques, ni la consécration de ces derniers par d'autres évêques catholiques *légitimement élus par un synode légitime et consacrés avec le concours de leurs Eglises légitimement constituées*.

» Les catholiques en question sont également persuadés qu'ils trouveront dans les évêques anciens-catholiques tous les secours spirituels qui seront nécessaires aux nouveaux élus pour cette grande œuvre. Car, au fond, ce sera la même œuvre sous des dénominations et sous des formes peut-être différentes. Il est certain que les paroisses nouvelles, les diocèses nouveaux, les évêques nouveaux, professeront, par le fait de leur rupture avec la papauté ultramontaine et avec les évêques ultramontains, et par le fait de leur volonté nettement déclarée de vouloir persévérer dans le catholicisme libéral de la France (toutes les erreurs ultramontaines rejetées), — professeront, dis-je, la même foi que les consécrateurs auxquels ils feront appel. Ceux-ci, il me semble, ne sauraient exiger d'autres conditions, toute Eglise catholique légitimement constituée étant *autonome* ou, comme on disait autrefois et comme on dit encore chez les orthodoxes orientaux, *autocéphale*. Les détails disciplinaires et les détails liturgiques relèvent de chaque Eglise ; par conséquent, que les prêtres appelants soient mariés ou non, qu'ils fassent leur culte en français ou en latin, qu'ils s'intitulent catholiques réformés, ou catholiques libéraux, ou catholiques tout court, peu importe : il est clair que ces choses, qui sont en dehors de la foi et de la constitution ecclésiastique, doivent rester dans le domaine de la liberté des diocèses ou des synodes, sans immixtion des uns chez les autres.

» Voilà, Monsieur le Directeur, ce que pense et ce qu'espère le groupe des catholiques français susmentionnés. Je serais heureux si vous vouliez bien leur faire connaître votre sentiment sur cette très grave question...»

Veillez agréer, etc.

X.

La *Direction* de la *Revue* n'a aucune mission pour parler au nom de l'Eglise ancienne-catholique. Mais il va de soi que, si les circonstances que prévoient l'auteur de l'Appel susdit et l'auteur de la lettre qui nous est adressée, se réalisent, et si des synodes ou des évêques légitimement élus et professant le symbole de la foi catholique, demandent à nos évêques la consécration épiscopale et les autres secours spirituels dont ils auront besoin, nos évêques, d'accord avec leurs synodes, sauront très certainement remplir *tous leurs devoirs*. Autant ils se refuseront à consacrer des aventuriers, autant leur foi et leur zèle pour la maison de Dieu leur inspireront d'em-

pressement à accomplir leur ministère épiscopal — *constituerunt levitas ut urgerent opus Domini* (I Esdr. III, 8) — envers les fidèles ou les ecclésiastiques de toute race et de toute nationalité (*non enim est distinctio Judæi et Græci*, Rom. X, 12), qui, au nom de la charité du Christ, et à la requête de diocèses catholiquement constitués, s'adresseront à eux. Ce qu'ils ont reçu de Dieu, ils le donneront au nom de Dieu. Nos amis peuvent en être certains.

---

## II. — Quelques reproches.

J'ai reçu trois lettres de reproches. L'un de mes aimables confrères en théologie me reproche d'attaquer la théologie et les théologiens ; un second, d'être cassant ; le troisième, de nier le progrès dogmatique, sous prétexte de conserver intégralement le dépôt de la foi.

*Réponse* : — Au 1<sup>er</sup> : Loin d'attaquer la vraie théologie, je la trouve de plus en plus magnifique, comme science de Dieu et des choses divines ; je n'attaque que sa *caricature*, laquelle effectivement est ridicule, qu'elle soit fabriquée à Rome ou ailleurs. De même, loin d'attaquer les théologiens dignes de ce nom, je les remercie des immenses services qu'ils rendent à la religion, en la montrant plus intelligible, plus morale, plus utile. Je n'attaque que les *caricaturistes*, ceux qui expliquent au public ce qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes, ceux qui prêchent la révélation de manière à ne révéler que leur ignorance, ceux qui prêchent contre l'alcool et qui titubent, etc. — Au 2<sup>e</sup> : Si je suis cassant, c'est malgré moi, car j'aime la paix. Mais pour peu qu'on voie les triomphes de la sottise humaine et les aberrations de certains pilotes, comment n'être pas cassant ? Je m'en console en méditant la parole du Maître : *Et violenti rapiunt illud* ; en constatant dans l'histoire qu'il n'y a pas d'omelettes sans œufs cassés ; que, si l'on parlait bas à certains dormeurs, on ne les réveillerait jamais ; que Dieu lui-même a recommandé à ses serviteurs de « crier » : *Clama fortiter... ululate pastores*. En tout cas, je ne casse que ce qui doit être cassé : les sophismes, les procédés de la scolastique, la subtilité aussi rusée qu'ignorante, l'opposition à la science, la tradition non de la vérité, mais de l'erreur, etc. Mais, me dit-on, « vous cassez la branche sur laquelle vous

êtes assis ». C'est inexact. D'abord, je ne suis pas assis sur une branche. Je ne suis assis que sur les enseignements du Christ, qui sont mes seuls dogmes ; or, loin de les casser, je les défends contre ceux qui les dénaturent. Ensuite, pour revenir à la comparaison de l'arbre, je ferai remarquer à mon collègue que le plus médiocre jardinier sait qu'il faut émonder les arbres les plus vigoureux et couper les branches sèches et les branches gourmandes. — Au 3<sup>e</sup> : Qu'il semble ignorer ce qu'est un dépôt et ce qu'est le progrès religieux. Le dépôt des enseignements du Christ est pour nous divin, et nous le gardons *tel* que le Christ nous l'a transmis. Cela ne nous empêche pas de l'approfondir toujours davantage, et de *progresser* dans sa connaissance. Nous concilions donc ce que notre adversaire met en opposition. Et, en agissant ainsi, nous avons la certitude d'être d'accord avec St. Paul, qui a recommandé aux Colossiens de croître dans la science de Dieu (*crescentes in scientia Dei*, I, 10). Il ne dit pas que le progrès consiste à altérer le dépôt, à l'augmenter ou à l'amoinrir, à y ajouter de prétendus dogmes comme cela se fait à Rome et ailleurs. Loin de parler de la croissance ou du développement des dogmes, il dit expressément que c'est *nous* qui devons croître, *crescentes*. Et en quoi ? Non dans le dépôt, qui objectivement reste le même, mais subjectivement, dans la connaissance meilleure que nous en avons, *in scientia Dei*. Et comment cela ? St. Paul nous l'explique quelques lignes plus loin (II, 7) : *Radicati et superædificati in Christo, et confirmati fide sicut et didicistis, abundantes in illo*. Il ne dit pas que c'est en St. Pierre, encore moins dans le pape, qu'il faut être enraciné, mais *dans le Christ*. Il ne dit pas que c'est dans une foi nouvelle ou dans des dogmes nouveaux (tridentins, vaticanesques ou autres) qu'il faut être confirmé, mais dans la foi *telle qu'elle a été enseignée* ; enseignée non pas au vingtième siècle et par le pape, mais enseignée déjà au temps de Paul, donc évidemment par le Christ et ses apôtres. Il ne dit pas qu'il y a abondance de vie spirituelle ou progrès dans les nouvelles élucubrations des congrégations romaines, mais *dans le Christ* seul, *abundantes in illo . . .* Mais ce sujet est vaste et doit être traité autrement que dans une correspondance. Notre opposant peut déjà, en attendant, méditer la doctrine de St. Paul. E. M.

---